

Formalités avant le départ

Consultez la rubrique "[Conseils aux voyageurs](#)" du site internet du ministère des Affaires étrangères.

Carte d'identité, passeport, visa, titre de séjour

Les formalités dépendent de la durée du séjour et du pays dans lequel vous allez séjourner.

Dans les pays de l'union européenne, avec le statut étudiant, une carte d'identité ou un passeport suffisent. Hors union européenne, un passeport est requis et un visa peut parfois être nécessaire. Pour un séjour d'une durée supérieur à 3 mois, informez-vous sur les conditions de délivrance d'un titre de séjour.

Carte étudiante internationale



Vous pouvez vous prémunir de la [carte d'étudiant internationale](#) ou ISIC (International Student Identity Card).

Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne : culturel (musées, théâtres), shopping et sur des tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture) et hébergement (hôtels...).

Santé, assurances

Vous devez également réaliser des démarches pour être couvert pendant la période de votre séjour à l'étranger. Assurance maladie et responsabilité civile sont obligatoires pour tous les étudiants quel que soit le type de mobilité.

Assurance maladie

Si vous partez en Europe, vous pouvez vous procurer gratuitement la carte européenne d'assurance maladie auprès de votre centre de sécurité sociale. Elle est obtenue dans un délai de 3 semaines et est valable 1 an. Elle couvre les frais à hauteur des remboursements de la sécurité sociale française.

Si vous partez au Canada

Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pourriez causer pendant votre séjour. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil pour savoir s'il dispose d'une assurance responsabilité civile vous couvrant. Si ce n'est pas le cas, il faudra demander à votre assurance habituelle d'étendre votre protection responsabilité civile à la zone géographique dans laquelle vous allez vous rendre.

Logement

Lors d'une mobilité à l'étranger, la recherche d'un logement vous incombe.

En règle générale, les étudiants sont hébergés dans des logements universitaires, appartements en colocation, chambres chez l'habitant, auberges de jeunesse.....

Pensez à contacter le plus rapidement possible :

- le service logement de votre université d'accueil
- les consulat et ambassade de votre pays d'accueil
- les étudiants revenant d'une mobilité dans votre pays d'accueil

Banque

Informez-vous sur le niveau de vie de votre pays d'accueil pour évaluer votre budget.

Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les frais bancaires en vigueur dans votre pays d'accueil pour le paiement par carte bancaire, retrait et virement. Dans les pays où la carte bleue est peu utilisée, il peut être utile d'augmenter le plafond des retraits.

Vous pouvez également ouvrir un compte dans le pays d'accueil si vos frais bancaires sont trop importants.

